

**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2019**

ELECTION DU MAIRE : Michel BOSSARD a été élu Maire de la commune nouvelle de Rives-d'Autise avec 24 voix pour, 1 blanc, pour 25 votants.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS: Le conseil municipal a approuvé la création de 6 postes d'adjoints et 2 conseillers municipaux délégués.

ELECTION DES ADJOINTS : ont été proclamés adjoints au Maire

- 1^{er} Adjoint : Madame Nicole COURTIN
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur Olivier VELINA
- 3^{ème} Adjoint : Madame Mélanie MOINARD
- 4^{ème} Adjoint : Madame Catherine VIGEANT
- 5^{ème} Adjoint : Monsieur Dominique POITIERS
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Thierry LARIGNON

LIEU DE REUNION : Les séances du conseil municipal de la commune nouvelle se tiendront dans la salle du conseil à Nieul sur l'Autise, siège social de Rives-d'Autise.

INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS: Le conseil municipal a validé la proposition d'indemnités aux Maires, adjoints et conseillers délégués, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE: Le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire des délégations de compétences générales, en matière de marchés publics et relatives au personnel communal.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@nieul-sur-lautise.fr

